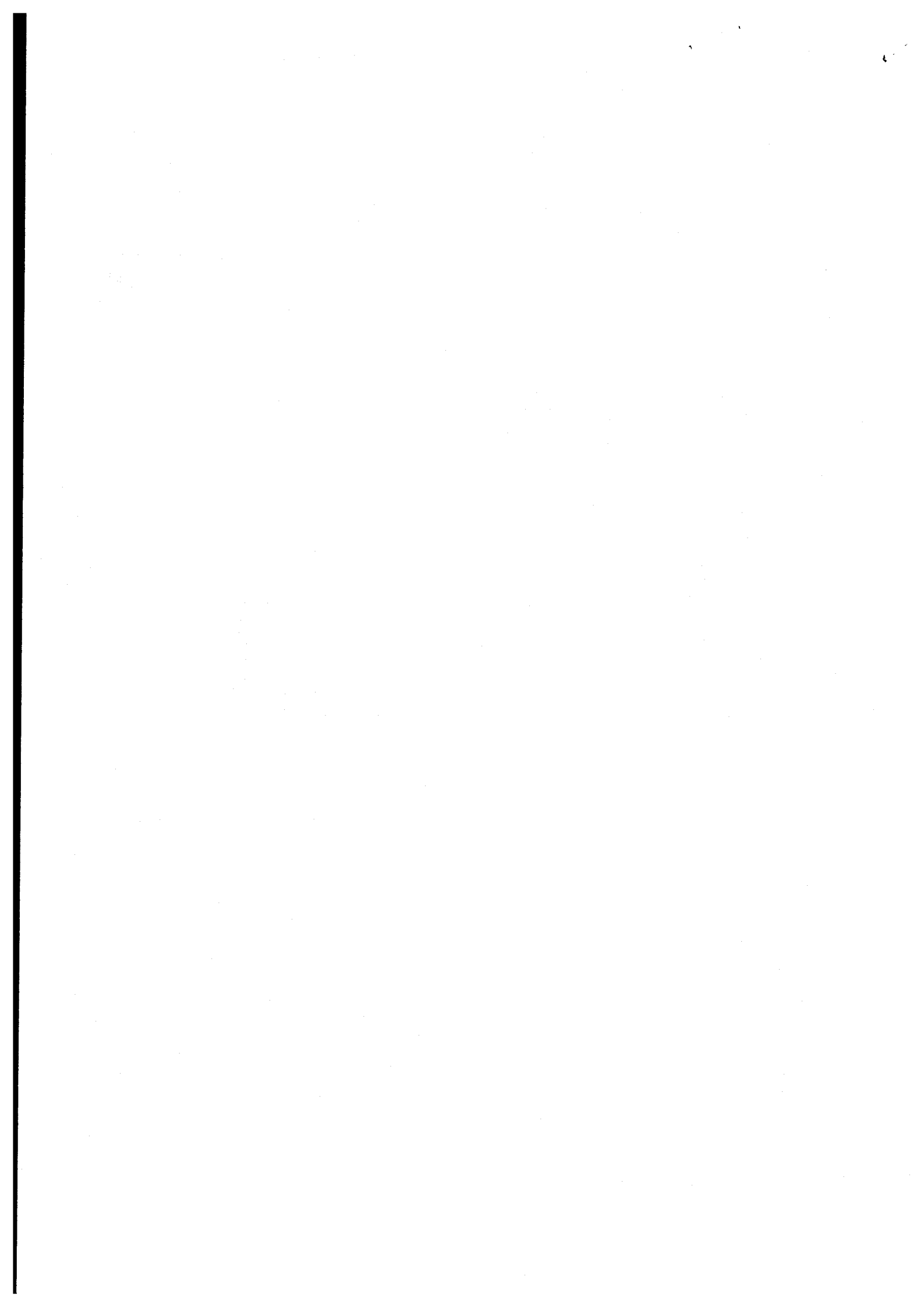


JEAN-FRANCOIS TANNIERES
Commissaire Aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Besançon

2, rue de l'Oratoire BP 18
25770 FRANOIS
☎ : 03-81-59-09-44 - Fax : 03-81-59-07-63
E-mail : cabinet-tannieres@wanadoo.fr

DÉPOSÉ le
21 DEC. 2010
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BESANÇON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A
RESPONSABILITE LIMITEE 2 G FINANCES EN
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**



Messieurs les associés,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision unanime des associés en date de 06 décembre 2010 et en application des articles L 223-43 et R.224-3 du Code de Commerce, j'ai établi le présent rapport.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

Ayant pris connaissance des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2010 ma synthèse de mon analyse sur la situation de la société est la suivante :

La gestion de la participation de la société par action simplifiée PRAXIS permet à votre société de percevoir chaque année une distribution de dividendes lui assurant le remboursement des emprunts.

La pérennité de la société 2 G FINANCES est liée directement aux résultats de la société PRAXIS qui enregistre des résultats largement positifs.

La situation de votre société, telle qu'elle est décrite ci-dessus, n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Mon analyse sur la valeur des biens composant l'actif social est la suivante :

Il est prévu une augmentation de capital d'un montant de 10900 € pour l'émission de 1090 parts nouvelles de 10 € de valeur nominale avec une prime d'émission de 26.6972 et réservée à un nouvel associé. Après cette opération, le capital social sera d'un montant de 228 900 €

Je n'ai pas eu connaissance de faits de nature à modifier le montant des capitaux propres qui était de 544 409 € au 30 juin 2010.

Les éléments d'actif et du passif sont comptabilisés conformément aux principes comptables applicables en France.

En conséquence, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Je n'ai pas d'autre observation à formuler concernant les conditions de transformation de votre société en société par actions simplifiée.

Fait à FRANOIS

Le 14 décembre 2010

JEAN FRANCOIS TANNIERES



Commissaire aux comptes

Numéro de client : / BULLE1
 Provision :
 Votre réf. : MME MALETTE
 Nos réf. : RML

SELARL BULLE PITTET SUTTER
5 RUE CHARLES KRUG
BP 46042
25012 BESANCON

N° Facture	Date Facture
R 201012/24247	21/12/2010

Code	Désignation Formalité	Qté	Hors Taxe	Tx TVA	TVA	Deb. non S	Total TTC
W211	211 Dépôts d'actes ou de pièces	1	7.80	19.6	1.53	0.00	9.33
W218D	218 Diligences de transmission du dépôt à l'INPI	1	2.60	19.6	0.51	0.00	3.11
W822D	822 Taxe INPI relative à un dépôt d'acte 2 G FINANCES - Dépôt numéro 2010/A/3744	1	0.00	19.6	0.00	5.90	5.90
W801	801 Lettre simple < 20g	1	0.57	19.6	0.11	0.00	0.68
Totaux :			10.97		2.15	5.90	19.02

Montants en EUR

Total : (EUR) 19.02

Règlements Perçus et/ou Restitués :
3-RML SELARL BULLE PITTET SUTTER BPBFC (EUR) 19.02

FACTURE SOLDEE

Coordonnées bancaires : BNP PARIBAS BELFORT - 30004 - 00401 - 00010133119 - 11
 N° T.V.A intracommunautaire : FR 44 343 292 355 00033
 SELARL BORON PIERRAT - société au capital de 384 000 euros - RCS BELFORT 343 292 355

CABINET D'AVOCATS

Jean-François BULLE

jf.bulle@bps-avocats.fr

*Avocat honoraire
Docteur en droit*

Olivier PITTET

o.pittet@bps-avocats.fr

*Avocat associé
Diplôme Juriste Conseil d'Entreprises
D.E.S.S. Droit des Affaires et Fiscalité*

Alexandre SUTTER

a.sutter@bps-avocats.fr

*Avocat associé
Diplôme Juriste Conseil d'Entreprises
Certificat d'études supérieures
en droit des Sociétés*

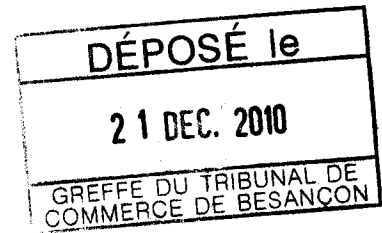
Juristes :

Virginie HUGEL

v.hugel@bps-avocats.fr

Esther MALETTE

e.malette@bps-avocats.fr



**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
Registre du Commerce et des Sociétés
1 rue MEGEVAND
25000 BESANÇON**

Dossier suivi par
Esther MALETTE

Besançon, le 21 décembre 2010

Concerne : Société 2 G FINANCES – Transformation de la société à responsabilité limitée en société par actions simplifiée.

Cher Maître,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt, deux exemplaires du rapport du Commissaire aux Comptes en date du 14 décembre 2010, ainsi qu'un chèque de € 19.02.

Je vous remercie de bien vouloir me délivrer l'attestation de dépôt correspondante,

Je vous prie d'agréer, Cher Maître, l'expression de mes sentiments distingués.

Alexandre SUTTER

**5 rue Charles Krug - BP 46042
25012 BESANÇON CEDEX**

TEL : 03 81 50 10 00

FAX : 03 81 48 08 86

E.mail :

bps@bps-avocats.fr

P.J : Annexes mentionnées.